



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025

Publié le 27/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAFF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAFF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 28 - Rénovation des Résidences autonomie : Projet d'emprunt du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n° 008108

Rénovation des Résidences autonomie : Projet d'emprunt du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	02/10/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'emprunt que le CCAS projette de réaliser pour financer les investissements 2025 de son Budget Résidences autonomie.

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Le CCAS souhaite contracter un emprunt nécessaire au financement de ses investissements 2025, pour son Budget Résidences autonomie. Le besoin d'emprunt est essentiellement lié à la rénovation complète d'appartements de résidents afin qu'ils correspondent davantage à leurs besoins en termes de confort et d'agencement. D'autres travaux sont également effectués au sein des bâtiments : rénovations d'ascenseurs, remplacement de la climatisation du restaurant du Marulaz, création d'une porte d'accès à l'arrière des Hortensias et divers autres aménagements.

Le besoin actuel est estimé à 300 000 €.

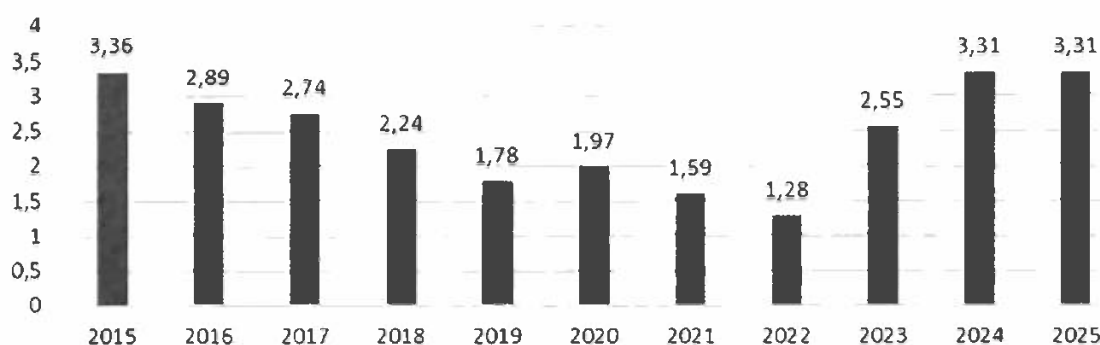
Le CCAS sollicitera systématiquement des offres éco-responsables et / ou socialement responsables, en sus des offres classiques.

Les conditions sont les suivantes :

Durée d'amortissement maximum	12 à 15 ans
Amortissement	Mensuel, trimestriel ou annuel
Taux	Selon les conditions proposées, fixe de préférence, ou à défaut variable

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement relativement faible et très sécurisé ; la totalité de son encours étant à taux fixe. L'encours a augmenté ces trois dernières années, notamment en raison de l'emprunt de 1,55 M€ contracté en 2022 pour le financement des travaux du siège social, et les grosses opérations de réhabilitation des appartements des Résidences autonomie. Toutefois, celui-ci reste à un niveau limité, et stable entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2025. Après mobilisation de l'emprunt 2025, l'encours de dette sera de 3,3 M€ environ au 1^{er} janvier 2026, comme au 1^{er} janvier 2024 et en 2025.

Encours de dette du CCAS au 1er janvier de chaque exercice (en M€)



La méthode de détermination de l'emprunt est la suivante :

RESIDENCES AUTONOMIE			
	Dépenses	Recettes	
Dépenses d'équipement (projection)	617 446 €		
Remboursements d'emprunt	122 286 €		
Amortissement subventions transférables	102 000 €		
Amortissements		340 000 €	
FCTVA		64 416 €	
Excédent 2024		45 301 €	
Subventions d'équipement		92 460 €	Solde
TOTAL	841 732 €	542 177 €	- 299 555 €

L'emprunt d'équilibre a été arrondi à 300 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT